

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-30 du 23 juin 2026

OBJET : Lancement d'une Démarche d'Evaluation des Risques Professionnels

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil communautaire du Grand Guéret (23000) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E	WOUTERS Cristian	
	LAINÉ Joël	E		
	COUTURIER Lionel	E	MARTIN Eric	
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	TATOUX Frédéric	E		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	P		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	E	MENUT Jean-Claude	
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric BODEAU

RAPPORTEUR : Marie-Françoise FOURNIER

Le Président rappelle au comité syndical que la **prévention des risques** professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public notamment la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels au sens du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Cette mission comprend un appui méthodologique et technique, l'animation de temps d'échanges avec les agents et l'encadrement, l'identification et l'évaluation des risques professionnels, l'aide à la formalisation du DUERP ainsi qu'une mise à jour ultérieure.

La prestation est organisée sous forme d'interventions réparties sur plusieurs journées. Le coût de cette mission est fixé à 120 € par demi-journée d'intervention, soit un montant total estimé à 1 200 €, frais inclus.

Le Président propose de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'Évaluation des Risques Professionnels.

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE S'ENGAGER** dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec le CDG annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,
- **D'INDIQUER** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à GUERET, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Éric BODEAU



Le Président

du Syndicat des Eaux Creusoises,

Hervé GRIMAUD

